

Conditions particulières de vente

Ces conditions particulières s'appliquent à toutes les commandes passées à Voyages Chazot et sont les seules à lier les parties, sauf conditions particulières par Voyages Chazot et le CLIENT. Toute souscription d'un bon de commande, toute inscription à l'un de nos voyages et / ou séjour implique l'acceptation entière et sans réserve des conditions générales ci-après. Les présentes peuvent être obtenues sur simple demande adressée au siège de la Société.

Les Conditions Générales de Ventes sont régies par le décret N°94190 du 15 Juin 1994 pris en application de la loi 92645 du 13 Juillet 1992 fixant les conditions d'exercices des activités relatives à l'organisation des voyages ou de séjours. Voyages Chazot est titulaire de la licence N° 042 96004, Assurances police N°146 42 03 304

Les tarifs mis en ligne sur le site <http://www.skimaniastetienne.com> sont communiqués sous réserve d'erreur ou d'omission.

1 - MODE D'EMPLOI :

1.1 SKIMANIA JOURNEE

L'internaute sélectionne sa sortie et règle par carte bancaire. Après son règlement, l'internaute reçoit son accusé de réception qui lui permet de se présenter au départ.

L'internaute qui se présente sans son justificatif peut se voir refuser l'accès au car.

Aucun remboursement ne peut être envisagé dans le cas où l'internaute s'est trompé de date ou de point de départ étant entendu que c'est ce dernier qui rentre lui même les informations.

L'accusé de réception fait office de confirmation. Aucun autre courrier ne lui sera adressé.

1.2 SKIMANIA WEEK-END

L'internaute sélectionne le produit souhaité. Il rentre les informations demandées et un prix lui est proposé. S'il en est d'accord, il pose une réservation qui lui sera confirmée par un avis électronique.

L'internaute a trois jours pour nous faire parvenir :

Son avis de réservation

Un chèque du montant total de la réservation

Un chèque de caution. Ce chèque de caution ne sera pas encaissé et sert à couvrir les éventuelles dégradations qui pourraient être causées.

Ce chèque sera détruit dans la semaine qui suit le séjour si aucune dégradation n'a été constatée.

Dans le cas contraire, le chèque sera encaissé. Si les dégradations dépassent le montant couvert par la caution, le complément sera demandé à la personne concernée.

Si la personne souhaite récupérer physiquement son chèque après le séjour, il faut qu'elle nous le précise lors de la réservation (noté sur le chèque par exemple).

Passé ce délai, son option sera annulée.

Notre service réservation adressera par courrier la confirmation de réservation.

2 - LES PRIX :

Nos prix sont exprimés en Euros. Ils ne comprennent pas : les assurances complémentaires à notre responsabilité civile, les dépenses personnelles, les prestations non mentionnées dans l'inscription, les pourboires et d'une manière générale toute prestation non expressément incluse dans le libellé de réservation

Nous acceptons les règlements suivants :

- Chèques bancaires
- Carte bancaire

- Chèque vacances

Votre inscription n'est effective qu'à partir du moment où nous avons reçu le règlement total de votre séjour dans le délai imparti.

3 - ACCOMPAGNATEURS. GUIDES ET ASSISTANTS :

Certains de nos voyages sont encadrés, soit par un assistant, soit par un accompagnateur. L'assistant assure simplement une présence SKIMANIA, il peut s'agir d'un technicien ou d'un stagiaire. L'accompagnateur a la responsabilité du voyage et s'occupe des questions d'ordre matériel nécessaires à la bonne exécution du programme. Le niveau de compétence professionnelle des accompagnateurs est adapté à chaque voyage.

4 - APTITUDE AU VOYAGE :

Nous nous réservons la possibilité de refuser l'inscription de tout voyageur dont l'état physique ou psychique ne nous semblerait pas compatible avec le type de voyage choisi. Chaque voyageur reste responsable individuellement de ses actes. Nous ne saurions en aucun cas assurer une quelconque responsabilité de garde. Les clients participants à l'un de nos voyages s'engagent à respecter les horaires et les programmes. Dans le cas contraire, ils assumeront personnellement les frais supplémentaires. Pendant toute la durée du voyage chaque voyageur s'engage à respecter dans leurs intégralités les instructions données par le conducteur ou l'accompagnateur.

Chaque voyageur reste individuellement responsable des ses actes.

Pour tout manquement caractérisé l'exclusion de l'autocar, quelque soit l'endroit où il se situe sera IMMÉDIATE.

5 - ANNULATION – MODIFICATION – CESSIION DE SÉJOUR :

Toute demande de modification ou annulation devra nous parvenir par lettre recommandée avec AR. Les délais ci-dessous mentionnés s'entendent à partir de la date de réception de la lettre et en jours ouvrables.

Si tel était le cas, nous appliquons les frais suivants :

- + de 30 jours avant = 100.00 FF de frais / personne
- - de 30 jours avant = 25 % du montant total du séjour
- Entre 21 jours et 14 jours avant = 50 % du montant total du séjour
- Entre - 13 jusqu'au jour du départ : ou non présentation au séjour ou non conformité aux exigences administratives= 100 % du montant total du séjour

En cas de non présentation au départ, nous nous réservons le droit d'annuler les autres prestations ainsi que le billet de retour.

En cas de cessions, le cédant devra nous informer par lettre recommandée AR au plus tard 7 jours avant la date de départ en précisant, le nom, l'adresse, et le téléphone du cessionnaire et justifiant que celui-ci remplit toutes les conditions nécessaires pour effectuer le séjour. Tout voyage interrompu, abrégé, ou toute prestation non consommée du fait du client ne donnera droit à aucun remboursement, en particulier toute place d'avion à l'aller comme au retour. Dans tous les cas, si nos frais étaient supérieurs aux montants mentionnés, il serait dû au montant exact que nous répercuterions en fournissant les justificatifs. Dans le cas où nous serions amenés à annuler le voyage ou le séjour, le client se verra proposer un séjour ou un voyage à coût comparable. En cas de force majeure et / ou circonstances d'annulation tenant à la sécurité des voyageurs, aucune indemnisation et / ou indemnité ne sera due. Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation est due à un nombre insuffisant de participants au plus tard 21 jours calendaires avant le départ.

6 - NOS ASSURANCES - ASSISTANCES – ANNULATION :

Nous tenons à la disposition de nos clients sur simple demande l'intégralité de nos conditions et nos tarifs d'assurances. Nous recommandons cependant la souscription d'assurances complémentaires.

Pour les séjours organisés (à forfaits), nous vous conseillons fortement de souscrire à l'assurance assistance, rapatriement, bagages et annulation.

Pour les séjours en location ou à l'hôtel, nous vous proposons l'assurance annulation. Il vous suffit d'appeler notre call center : 04-77-25-97-79

Nos conditions d'assurance complémentaires peuvent également vous adressées sur simple demande.

7 - RECLAMATION :

Toute réclamation relative à un voyage ou un séjour devra nous parvenir au plus tard 30 jours après la date initialement prévue pour la fin de la prestation, par lettre recommandée avec accusé de réception uniquement. Tout autre mode de réclamation, et / ou toute réclamation formulée hors délai et ou non formulée comme indiqué ne sera pas prise en compte.

8 - BAGAGES :

Chaque voyageur reste personnellement responsable de ses bagages durant toute la durée du séjour. De plus, devant le nombre croissant des objets personnels oubliés par les clients dans les hôtels ou les restaurants et la difficulté de les identifier, il nous sera impossible de nous charger tant de la recherche que du retour des objets.

9 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION :

font-family: Arial'>En cas de contestation ou de litige, seul le tribunal du Siège Social Voyages Chazot, sera compétent sans novation, ni dérogation à cette clause d'attribution de juridiction.

10 - SKIMANIA SEJOUR et LOCATION DE SKI :

Il convient de se conformer au conditions particulières de notre partenaire : net4ski.